

#### ARRONDISSEMENT **DE VICHY**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### Nombre de Membres :

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021

En exercice: 45 Présents: 17 Votants: 19 (dont 2 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté - Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Madame Elisabeth CUISSET, Vice-Présidente.

#### Présents:

Nº 13

Mmes et MM. E. CUISSET – J. KUCHNA – N. COULANGE – M. MARIEN – JM. GERMANANGUE - M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-

Présidents.

**OBJET:** 

Mmes et MM. P. SEROR - T. WIRTH - T. LAPLACE - S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD – R. DEJEAN – C. DUMONT – S. BRUNO – E.

VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

**TRANSPORTS** 

formant la majorité des membres en exercice.

**SCOLAIRES** 

Absents ayant donné procuration:

**FERRIERES** 

Mme Christine MAGNAUD à M. Romain DEJEAN – Mme Christine BOUARD

SUR SICHON à M. Bernard AGUIAR.

LE MAYET

Absents excusés:

DE MONTAGNE **ARFEUILLES** 

Mmes et MM. Frédéric AGUILERA –

MM. et Mmes JS. LALOY - C. BARDOT - M. CHARASSE - F. SENNEPIN -N. CHAMOUX-BOUILLON - C. BENOIT, Vice-Présidents.

**AUTORISATION** 

**DE SIGNATURE** MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – F. SZYPULA – E. BARGE - L. DUFRAISE - O. ROYER - C. MAGNAUD - P. COLAS - F. GONZALES - A.

MARCHE 21WG083 CORNE - B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL - A. GIRAUD - JP. RAYMOND - V. TRIBOULET - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - C. BOUARD - P. BONNET - J. ALAMAZAN, Conseillers

Rendue exécutoire:

Délégués, Membres

<u>Secrétaire</u>: M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Transmise en Sous-Préfecture

- 8 JUIL, 2021 Publiée ou notifiée le :

- 8 JUIL, 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'absence du Président.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 3 décembre 2020 autorisant le Bureau Communautaire « à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants », lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le lancement d'un appel d'offres ouvert avec envoi de l'avis d'appel public à concurrence au BOAMP et au JOUE en date du 26/04/2021 (avis n°21-55559) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté « achatpublic.com » pour l'exécution de transports scolaires sur le ressort territorial de Vichy Communauté – zone Ferrières sur Sichon – le Mayet de Montagne – Arfeuilles, le marché ayant une durée de ferme de deux ans à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2021/2022,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 31 mai 2021 à 12 heures, 3 entreprises ont remis une offre par le biais de la plateforme de dématérialisation soit :

- KEOLIS SUD ALLIER (03300 Cusset),
- TRANSDEV Rhône-Alpes Interurbain 63 (63300 Thiers)
- EUROP VOYAGES 03 (03000 Avermes),

**Considérant** les critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation à l'article 7.2, à savoir :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.00 %
2-Age moyen du parc de véhicules mis à disposition	10.00 %
3-Adéquation entre la capacité minimale nécessaire et la capacité affectée	10.00 %
4-Continuité du service	10.00 %
5-Développement durable	
- Volet social :	5,00 %
- Volet environnemental :	5,00 %

Considérant qu'après analyse, au vu des critères de jugement sus énoncés, l'offre présentée par la société KEOLIS SUD ALLIER apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Considérant** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2021 d'attribuer le marché à la société KEOLIS SUR ALLIER,

#### Propose au Bureau Communautaire:

- de conclure le marché n°21 WG083 avec la société : KEOLIS SUR ALLIER - 14, boulevard Alsace Lorraine - 03300 Cusset pour un montant estimatif de 252 340,92 € HT (277 575,01 € TTC/taux de TVA : 10%) sur toute la durée du marché soit 2 ans,
- que les dépenses seront imputées au budget « transports en commun » de Vichy Communauté,
- d'autoriser le Président ou la Conseillère Déléguée à la Commande Publique à signer tous documents relatifs à ce marché,

### Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Pour le Président empêché La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,

Elisabeth CUISSET

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 13 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 JUILLET

Objet de l'acte :

2021 - TRANSPORTS SCOLAIRES FERRIERES SUR SICHON LE MAYET DE

MONTAGNE ARFEUILLES - AUTORISATION DE SIGNATURE - MARCHE

21WG083

Date de décision: 01/07/2021

Date de réception de l'accusé 08/07/2021

de réception :

Numéro de l'acte: 01JUIL2021\_13

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20210701-01JUIL2021 13-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 1.1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 13.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210701-01JUIL2021\_13-DE-1-1\_1.pdf )